TŪĀRAI INFOS

En tahitien, Tūārai signifie travailler en sécurité

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous présentons la troisième édition de la Newsletter Tūārai Infos, un outil de communication au service des acteurs de la prévention en Polynésie française.

Le comité de rédaction reste ouvert à tous les acteurs de la prévention qui souhaitent apporter leur contribution à la diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de travail et tendre au bien-être au travail.



Sommaire

- Étirements et échauffements du corps au travail
- Entreprises et Administration actives pour la santé au travail
- Le bien-être au travail
- Accidents et maladies professionnels : les chiffres statistiques de 2017
- Sécurité routière et éco-mobilité
- Actualité règlementaire
- Actualité technique

Étirements et échauffements du corps au travail

10 lignes pour rappeler que 10 minutes par jour d'une prise de conscience de son corps (os, muscles, articulations...) dans un environnement déterminé dont celui du travail, est primordial pour la santé du salarié et de l'entreprise.

Cela paraît normal pour un sportif de faire un échauffement avant de faire son activité et au travail non !

Le but d'un éveil musculaire le matin et d'étirements en fin de journée est de réveiller le corps et l'esprit.

De se réunir sur le lieu de travail avant de commencer cela créé une meilleure ambiance et cohésion entre tous. Les bénéfices physiques se basent sur l'entretien et la préparation du corps à des gestes et des postures statiques (travail sur écran par exemple) et dynamiques (port de charge, manutentions...) tout au long de la journée.





Il n'y a que du bénéfice à être actif, dynamique et conscient de l'utilisation de son propre corps, car c'est son premier OUTIL de TRAVAIL et pour une durée de vie au de-là de 70 ans. Alors à vous de l'entretenir...tous les jours.

Au bureau : levez-vous toutes les heures, étirez-vous, marchez en soulevant les talons, baillez !

Sur le terrain : réveiller les articulations par des douces rotations (poignées, coudes, genoux, chevilles, hanches...), toucher le sol avec les mains pour soulager le dos...



Entreprises et Administration actives pour la santé au travail



Le 01 mars dernier, la Direction de la Santé a organisé le 2^{ème} Forum Santé au Travail qui



s'est tenu à la Présidence. Cette démarche s'inscrit dans le schéma de prévention et de promotion de la santé de la Polynésie Française 2018-2022.

Depuis fin 2015, la Direction de la Santé a lancé la démarche « *Entreprises actives pour la santé de ses salariés* » qui compte à ce jour 21 entreprises locales, et depuis 2017 la démarche s'est étendue aux administrations du pays sous l'enseigne « *Mon Administration Active* ».

Lors de cette journée, plusieurs entreprises et services de l'administration se sont succédé pour présenter les différentes actions qu'ils ont pu réaliser pour la promotion de la santé au travail de leurs salariés. D'autres professionnels comme une diététicienne, un médecin du sport et un formateur en ressources humaines ont présenté la spécificité de leurs professions ainsi que les intérêts socio-économique que peuvent avoir les employeurs à investir dans la promotion de la santé au travail.

Pour plus d'informations concernant ces démarches vous pouvez consulter le site internet : www.santesalariespolynesie.com

Ou prendre contact aux adresses suivantes :





aactive@modernisation.gov.pf

Si vous êtes inscrit dans l'une de ses démarches et que vous souhaitez nous faire part de vos expériences, n'hésitez pas à nous écrire à tuarai@travail.gov.pf

« Prenez soin de vos employés et ils prendront soin de votre entreprise »

Le bien-être au travail

La performance d'une entreprise est intimement liée au bien-être au travail, c'est-à-dire à l'épanouissement des salariés en interne. Les risques psychosociaux au travail doivent faire l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des dirigeants.

Comment développer le bien-être au travail ? Quels sont les leviers d'action des entreprises ?



Le bien-être au travail est parfois perçu par les chefs d'entreprises comme un investissement coûteux.



notamment lorsqu'ils voient ce qu'il se fait dans certaines grosses entreprises : installation de crèche pour les enfants des salariés, salle de sport et de détente, séances de massage, ...

Le bien-être ne se résume pas qu'à cela. Tous les chefs d'entreprises, y compris des TPE, peuvent entamer une démarche de qualité de vie au travail, sans un investissement lourd. La proximité entre le dirigeant et les employés favorise cette démarche dans les TPE, la plupart des entreprises sont des TPE en Polynésie.

Lire la suite

Accidents et maladies professionnels : les chiffres statistiques de 2017

Chaque année, la Caisse de Prévoyance Sociale établit un bilan des statistiques en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles et accidents de trajet, qui établit une photographie de la situation des risques professionnels pour les entreprises et les salariés cotisant au régime des salariés (à l'exception des étudiants et stagiaires en formation).

Les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) sont élaborées à partir des déclarations d'accidents du travail et des reconnaissances des maladies professionnelles actualisées au 31 janvier 2018.

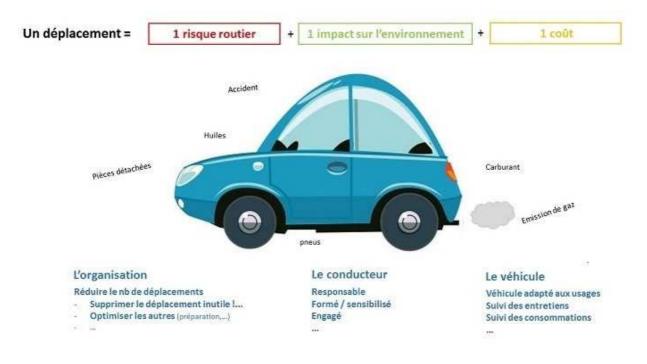
Les accidents de travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles sont comptabilisées en fonction de leur année de survenance (année d'accident).

Ces statistiques permettent de connaître :

- le nombre de travailleurs et d'entreprises,
- le nombre de sinistres (accidents du travail, de trajet ou maladies professionnelles),
- la répartition des sinistres par nature des lésions (plaies, traumatismes, entorses,...),
- la répartition par forme d'accidents (heurts, chocs, chutes, ...).

Lire la suite

Sécurité routière et éco-mobilité: vers une conduite moins coûteuse



Retrouvons-nous aux Journées Santé et Sécurité au Travail les 14 et 15 novembre 2018 pour en parler

L'actualité juridique

Arrêté n° 82 CM du 11 janvier 2018 portant définition des actes de télémédecine, de leurs conditions de mise en œuvre, d'organisation et de prise en charge financière

Voir le texte : Arrêté n° 82 CM du 11 janvier 2018

L'actualité technique

Intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception des équipements d'aide à la manutention des personnes http://www.hst.fr/notes-techniques.html

Travailler dans un bureau : des risques à ne pas sous-estimer

http://www.hst.fr/dossier.html

Pour une prévention durable des TMS en entreprise http://www.hst.fr/dossier.html

Le prélèvement surfacique : vers un nouvel outil d'évaluation http://www.hst.fr/notes-techniques.html

Perception du risque infectieux professionnel dans le Bâtiment et les travaux publics

http://www.rst-sante-travail.fr/rst/pages-article/ArticleRST.html?ref=RST.TF%20250

EPICEA, une base de données sur les accidents du travail au service de la prévention

http://www.inrs.fr/publications/bdd/epicea.html

MIXIE :un logiciel pour évaluer les multiexpositions aux substances chimiques http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil45

Risques liés à l'activité physique

http://www.inrs.fr/risques/activite-physique/ce-qu-il-faut-retenir.html

Biotechnologies

http://www.inrs.fr/metiers/biotechnologies.html

OIRA, un outil pour aider les TPE à évaluer leurs risques http://www.hst.fr/rubrique/fiches.html

> Vous êtes destinataire de ce message dans le cadre professionnel, en votre qualité d'acteur de la prévention des risques professionnels.

> > Abonnement Désabonnement